## ART. 38 BIS C N° AS210

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º AS210

présenté par M. Mesnier, rapporteur général

#### **ARTICLE 38 BIS C**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Une expérimentation visant à faire évoluer les modalités de la connaissance, de l'utilisation et de la prise en charge des médicaments onéreux administrés par les établissements de santé étant en cours, le présent amendement propose de supprimer cet article.